



Commission économique pour l'Europe**Comité de l'énergie durable****Trentième session**

Genève, 22-24 septembre 2021

Point 7 d) de l'ordre du jour provisoire

Travaux futurs du Comité de l'énergie durable :**Approbation de documents****Plan de travail du Groupe d'experts de l'énergie renouvelable pour 2022-2023****Établi par le Groupe d'experts de l'énergie renouvelable****I. Introduction**

1. Depuis sa première session (novembre 2014), le Groupe d'experts de l'énergie renouvelable met en œuvre des activités concrètes pour faire croître sensiblement l'utilisation des énergies renouvelables dans la région et contribuer ainsi à satisfaire aux obligations de l'Accord de Paris sur les changements climatiques et à atteindre les objectifs et les cibles du Programme de développement durable à l'horizon 2030.
2. Conformément à son mandat, le Groupe d'experts concentre ses activités sur : a) le dialogue sur les réglementations et les stratégies ; b) l'échange de bonnes pratiques sur les diverses sources d'énergie renouvelable, en vue d'augmenter la part de l'énergie renouvelable dans le bouquet énergétique mondial.
3. Le Groupe d'experts prie le Comité de l'énergie durable de renouveler son mandat jusqu'au 31 décembre 2023, avec la possibilité d'une prorogation au-delà de cette date.

II. Activités concrètes

4. Faisant fond sur les activités énoncées dans son plan de travail pour 2020-2021 ainsi que sur les recommandations de ses membres et de son Bureau, le Groupe d'experts entreprendra dans la région de la Commission économique pour l'Europe (CEE) les activités décrites ci-après. Les produits dont la réalisation exige des ressources extrabudgétaires sont présentés comme « tributaires de la disponibilité de fonds extrabudgétaires », et ne relèvent pas des activités de base devant être assurées par le Groupe d'experts. En outre, suivant la recommandation du Comité de l'énergie durable selon laquelle ses organes subsidiaires devraient renforcer leur coopération, le Groupe d'experts prendra part, dans la limite de ses compétences, aux travaux communs sur la transition du secteur de l'énergie. Il continuera également à participer activement à la conduite et au suivi d'activités liées à la décarbonisation de l'économie, notamment dans le cadre du projet « Moyens de promouvoir l'énergie durable », conformément aux accords internationaux et à l'appui du Programme de développement durable à l'horizon 2030.



5. Le Groupe d'experts continuera à favoriser et à promouvoir le rôle des énergies renouvelables dans la réalisation des objectifs de développement durable (ODD), en particulier de l'objectif 7 (Garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes, à un coût abordable). Il contribuera à la réalisation de la cible 7.2 (D'ici à 2030, accroître nettement la part de l'énergie renouvelable dans le bouquet énergétique mondial). En plus de l'objectif 7, les énergies renouvelables présentent de l'intérêt pour de nombreux autres ODD, dont les objectifs 1 (Pas de pauvreté), 2 (Faim zéro), 5 (Égalité entre les sexes), 6 (Eau propre et assainissement), 8 (Travail décent et croissance économique), 9 (Industrie, innovation et infrastructure), 11 (Villes ouvertes à tous, sûres, résilientes et durables), 12 (Consommation et production responsables) et 13 (Mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques).

A. Suivi des progrès accomplis dans l'utilisation des sources d'énergie renouvelables

Descriptif : Le Groupe d'experts continuera à suivre les progrès accomplis dans l'utilisation des énergies renouvelables dans la région, par rapport au niveau de référence et à la lumière des principales conclusions des rapports publiés en 2015, 2017 et 2022. Ces travaux se poursuivront en collaboration avec plusieurs partenaires essentiels, notamment le Réseau d'action pour les énergies renouvelables pour le XXI^e siècle (REN21), l'Agence internationale de l'énergie (AIE), l'Agence internationale pour les énergies renouvelables (IRENA), l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), la Commission européenne, le Partenariat mondial pour la bioénergie (GBEP) et l'Agence allemande de l'énergie (DENA). Les résultats escomptés devraient permettre de faire mieux comprendre ce que recouvre la notion d'énergie renouvelable à l'échelle mondiale et de contribuer, en collaboration avec les autres membres du mécanisme ONU-Énergie, aux systèmes de suivi mondiaux que des partenaires ont déjà mis en place, notamment le dialogue de haut niveau sur l'énergie de 2021, qui comprend en particulier le Groupe de travail technique 2 sur la transition énergétique. Ce groupe de travail est chargé de se concentrer sur la transition vers des formes d'énergie plus durables, en tenant compte de priorités telles que les changements climatiques, le développement économique, l'inclusion sociale, la sécurité énergétique, la santé et la création d'emplois, ainsi que des changements technologiques fondamentaux, associés à une évolution rapide des coûts, qui donnent l'impulsion aux transitions énergétiques attendues dans un avenir proche dans la région de la CEE. Ces activités contribueront au renforcement des capacités locales de collecte de données et à la création d'un réseau de partenaires régionaux pour l'échange de données.

Activités à entreprendre :

a) Faire le point sur le développement des énergies renouvelables dans la région et suivre l'état d'avancement de leur adoption, tout en examinant comment les principales parties prenantes s'attendent à les voir évoluer. Il s'agira notamment de s'inspirer des principales conclusions du rapport de situation de 2021 sur les énergies renouvelables dans certains pays et d'examiner des questions fondamentales plus en détail tout en contribuant aux systèmes de suivi mondiaux existants, en particulier dans le cadre du dialogue de haut niveau sur l'énergie de 2021 ;

b) Trouver les moyens de renforcer les plans d'action nationaux relatifs aux énergies renouvelables en s'appuyant sur les données d'expérience issues des meilleures pratiques concernant les politiques publiques et les instruments qui favorisent grandement l'utilisation de l'énergie renouvelable dans la région ;

c) Recenser, dans le cadre de forums d'entreprises, les obstacles au développement des énergies renouvelables dans certains pays cibles, trouver des solutions concrètes pour aplanir ces obstacles sur les plans national et régional et mettre à profit le potentiel inexploité des énergies renouvelables, en coopération avec l'IRENA, la DENA et d'autres acteurs internationaux ;

d) Trouver des solutions et des pratiques optimales pour le financement des énergies renouvelables et leur utilisation efficace, en examinant en particulier les effets qu'ont dans ce domaine les subventions et différentes options de tarification du carbone.

Produits prévus et délais :

a) Nouvelle édition du rapport de situation sur les énergies renouvelables dans la région de la CEE établi en collaboration avec le Réseau d'action pour les énergies renouvelables pour le XXI^e siècle (REN21) (tributaire de la disponibilité de fonds extrabudgétaires) : pour décembre 2023 ;

b) Rapport sur l'état d'avancement de la mise en œuvre des plans d'action nationaux relatifs aux énergies renouvelables (tributaire de la disponibilité de fonds extrabudgétaires) : pour décembre 2023 ;

c) Recommandations destinées aux pouvoirs publics et aux entreprises, formulées au cours d'ateliers organisés pour des acteurs de premier plan des secteurs public et privé et consacrés à des questions énergétiques qui se posent au niveau local, soulevées principalement pendant des débats de fond sur les énergies renouvelables : pour décembre 2022 ;

d) Rapport sur les subventions et leur incidence sur le financement de l'utilisation des énergies renouvelables dans certains pays de la région (tributaire de la disponibilité de fonds extrabudgétaires) : pour décembre 2023.

B. Échange de données d'expérience et de bonnes pratiques, et dialogues multipartites concernant les moyens de promouvoir l'utilisation des énergies renouvelables

Descriptif : Le Groupe d'experts continuera à servir d'enceinte où les États membres, les organisations internationales concernées et d'autres parties prenantes peuvent échanger des données d'expérience et des bonnes pratiques concernant les moyens d'accroître la production d'énergie à partir de sources renouvelables pour assurer un développement durable et atténuer les changements climatiques, dans le cadre d'une approche intégrée prenant en considération les questions intersectorielles et les domaines d'interaction. Ces activités seront menées en collaboration avec d'autres organisations, dont l'IRENA, l'AIE, REN21, le GBEP et le PNUD, ainsi que les autres commissions régionales de l'ONU et d'autres organisations intéressées, y compris la DENA et les banques multilatérales de développement. Une série d'activités de renforcement des capacités seront mises en œuvre pour développer le savoir-faire de parties prenantes des secteurs public et privé de la région dans le domaine des énergies renouvelables. Ces travaux reposent sur les conclusions du rapport de situation et du rapport sur les marchés de 2021. Le Groupe d'experts continuera à apporter sa contribution aux futures initiatives de la CEE visant à évaluer les progrès et les perspectives dans le domaine de l'énergie durable dans la région.

Activités à entreprendre :

a) Organiser un débat au sein du Groupe d'experts pour permettre un échange d'informations sur les politiques et les mesures relatives aux énergies renouvelables que des pays de la région ont déjà mises au point pour lutter contre les changements climatiques, décarboniser l'économie et atteindre les ODD ainsi que les objectifs nationaux en matière d'énergies renouvelables, et pour élaborer et exécuter des plans d'action nationaux dans ce domaine. Il s'agira notamment d'étudier les lacunes à combler pour atteindre les cibles fixées et d'examiner les possibilités d'action propres à assurer un approvisionnement en énergie durable ;

b) Évaluer l'adaptation de la structure du marché à une augmentation de la part des énergies renouvelables dans la région de la CEE, en étroite coopération avec le secrétariat et d'autres acteurs internationaux de premier plan (tributaire de la disponibilité de fonds extrabudgétaires) ;

c) Favoriser l'échange d'informations dans le cadre d'ateliers, de séminaires et de tables rondes, et élaborer des documents et des notes d'information pour mettre en commun des données d'expérience sur les meilleures pratiques et politiques, par exemple dans le cadre du Forum international sur l'énergie au service du développement durable et du Comité de l'énergie durable ;

d) Organiser des dialogues multipartites et des débats de fond sur des points précis, à la demande de pays et en fonction des ressources disponibles, afin que les conclusions du rapport de situation sur les énergies renouvelables servent de base à un dialogue ouvert entre les parties prenantes, notamment grâce à la coordination intersectorielle et à la coopération avec les organisations concernées (tributaire de la disponibilité de fonds extrabudgétaires) ;

e) Intensifier la coopération entre les secteurs public et privé afin de favoriser des conditions porteuses sur le marché et de renforcer les capacités à définir, développer et promouvoir les projets d'investissement dans les énergies renouvelables, et intensifier également les activités de mise en relation dans ce domaine (tributaire de la disponibilité de fonds extrabudgétaires).

Produits prévus et délais :

a) Atelier ad hoc ou débat organisé dans le cadre de la session annuelle du Groupe d'experts et contributions écrites sur les adaptations possibles et les possibilités d'action transversales : pour décembre 2023 ;

b) Webinaire ou débat sur l'adaptation de la structure du marché à une proportion élevée de diverses énergies renouvelables dans certains pays de la région de la CEE (tributaire de la disponibilité de fonds extrabudgétaires pour l'évaluation de l'adaptation de la structure du marché) : pour décembre 2022 ;

c) Présentation d'informations sur les politiques appliquées, les données d'expérience dégagées et les bonnes pratiques recensées dans les pays de la région, au cours de quatre ateliers et séminaires organisés par des organisations concernées (tributaire de la disponibilité de fonds extrabudgétaires pour les frais de voyage) : pour décembre 2023 ;

d) Débats de fond et/ou activités de suivi dans les pays de la CEE en fonction de la demande, avec la participation des principales parties prenantes, et renforcement des synergies intersectorielles et de la coopération au sein du système des Nations Unies et avec d'autres acteurs internationaux (tributaire de la disponibilité de fonds extrabudgétaires) : pour décembre 2023 ;

e) Promotion des activités de renforcement des capacités en matière d'élaboration de projets dans le domaine des énergies renouvelables et diffusion de documents et d'informations pertinents sur ces projets dans le cadre d'ateliers ou d'événements de mise en relation entre concepteurs, investisseurs et institutions financières. Parmi ces documents pourrait figurer un guide sur la prise en compte des aspects environnementaux et la promotion, au stade de la mise au point des projets, d'une approche fondée sur les interactions entre les énergies renouvelables et l'eau (tributaire de la disponibilité de fonds extrabudgétaires) : pour décembre 2023.

C. Coopération intersectorielle visant à renforcer l'intégration des énergies renouvelables dans les futurs systèmes énergétiques durables

Descriptif : Le Groupe d'experts poursuivra ses travaux visant à améliorer l'intégration des différentes énergies renouvelables dans les systèmes d'approvisionnement énergétique actuels et futurs et les différents secteurs, y compris ceux de la production d'électricité, du chauffage et du refroidissement, du gaz et de la distribution de carburant liquide, ainsi que dans les systèmes d'approvisionnement énergétique autonomes. Il mènera cette activité en tenant compte de l'importance de l'économie circulaire et de l'utilisation durable des ressources naturelles pour atteindre les ODD, favoriser la prospérité et la résilience

économiques, remédier aux pressions sur l'environnement, atténuer les changements climatiques et reconstruire de manière plus efficace en réponse à la pandémie de COVID-19.

6. Le Groupe d'experts dirige les travaux liés à cette activité ou y contribue, en coopération avec d'autres organes de la CEE et en collaboration étroite avec d'autres acteurs concernés.

7. Le Groupe d'experts coopérera avec le Groupe d'experts de la gestion des ressources pour améliorer l'application de la Classification-cadre des Nations Unies pour les ressources (CCNU) et du Système des Nations Unies pour la gestion des ressources aux ressources énergétiques renouvelables, en vue de comprendre le potentiel et les avantages des systèmes d'énergie renouvelable à différentes échelles, notamment nationale, régionale et mondiale (sous la direction conjointe du Groupe d'experts de la gestion des ressources et du Groupe d'experts de l'énergie renouvelable).

8. Le Groupe d'experts coopérera avec d'autres groupes d'experts, notamment le Groupe d'experts du gaz et le Groupe d'experts de la production moins polluante d'électricité, à la mise en œuvre d'activités liées aux énergies renouvelables dans le cadre des plans de travail concernés, en mettant l'accent sur les synergies possibles en vue de faire croître la part des énergies renouvelables et de promouvoir le développement de l'hydrogène « vert » et du biométhane (sous la direction conjointe du Groupe d'experts de l'énergie renouvelable, du Groupe d'experts du gaz, du Groupe d'experts de la production moins polluante d'électricité et du Groupe d'experts de la gestion des ressources).

9. Le Groupe d'experts participera aux travaux de l'Équipe spéciale de la transition numérique dans le domaine de l'énergie, qui relève du Groupe d'experts de l'efficacité énergétique, visant à fournir aux décideurs et aux parties prenantes une vision précise et nuancée de la transition numérique afin d'améliorer l'efficacité des systèmes énergétiques dans leur ensemble tout en assurant leur sécurité et leur durabilité.

10. Le Groupe d'experts évaluera les possibilités de déployer des énergies renouvelables plus durables et plus respectueuses de l'environnement, y compris la bioénergie et l'hydroélectricité, au moyen de synergies intersectorielles (entre différents domaines d'interaction), en convergence avec les activités pertinentes relevant d'autres sous-programmes de la CEE, en particulier celles de l'Équipe spéciale des interactions entre l'eau, l'alimentation, l'énergie et les écosystèmes, et celles de l'Équipe de spécialistes du bois-énergie (sous la direction conjointe de ces deux entités et du Groupe d'experts de la gestion des ressources) ainsi qu'avec le Partenariat mondial pour la bioénergie de la FAO.

Activités à entreprendre :

a) Mener des activités d'information sur les spécifications relatives à l'application de la CCNU aux diverses technologies de l'énergie renouvelable (bioénergie, solaire, hydraulique, éolienne) (sous la direction du Groupe d'experts de la gestion des ressources) ;

b) Recenser la documentation existante en vue de la création d'une éventuelle base de données (tributaire de la disponibilité de fonds extrabudgétaires) concernant les moyens de surmonter les principaux obstacles et de déterminer les possibilités les plus courantes de synergies dans le domaine des énergies renouvelables, afin de transmettre ces documents au Groupe d'experts du gaz et de les examiner en étroite collaboration avec lui (sous la direction conjointe du Groupe d'experts des énergies renouvelables et du Groupe d'experts du gaz) ;

c) Élaborer des recommandations sur les synergies intersectorielles susceptibles d'entrer en jeu dans la mise en service des énergies renouvelables et de favoriser la réalisation des ODD pertinents dans le cadre d'une approche intégrée fondée sur les interactions et du futur système énergétique (sous la direction de l'Équipe spéciale des interactions entre l'eau, l'alimentation, l'énergie et les écosystèmes et de l'Équipe de spécialistes CEE/FAO du bois-énergie) ;

d) Contribuer à étudier les possibilités et les défis liés à la transition numérique dans le domaine des technologies liées aux énergies renouvelables dans les pays de la région de la CEE ;

e) Appuyer l'initiative visant à mettre en place des mécanismes et des mesures concrètes en faveur du développement efficace de la bioénergie dans les pays de la CEE, en étroite coopération avec le Partenariat mondial pour la bioénergie de la FAO ;

f) Promouvoir la mise en œuvre du mécanisme de comptage net de la consommation énergétique et des réglementations pertinentes dans la région de la CEE ;

g) Partager avec les pays membres de la CEE intéressés les données d'expérience sur le renforcement des capacités en matière d'énergie issue de l'hydrogène en Ukraine, sur la base du projet de Plan d'action pour la production et l'utilisation de l'hydrogène en Ukraine ;

h) Appuyer la mise en application dans les pays de la CEE, en fonction de la demande, de la garantie d'origine de l'électricité, du certificat international d'énergie renouvelable (I-REC) et du certificat d'énergie renouvelable, y compris pour l'électricité produite à partir de sources renouvelables ou de la cogénération à haut rendement et pour les gaz renouvelables (biométhane, hydrogène « vert ») (tributaire de la disponibilité de fonds extrabudgétaires).

Produits prévus et délais :

a) Documentation ou études de cas confortant l'application de la CCNU aux sources d'énergie renouvelables et/ou promotion de ladite application à des réunions ou ateliers consacrés aux énergies renouvelables : pour décembre 2023 ;

b) Diffusion de bonnes pratiques et politiques relatives aux énergies renouvelables, en prenant en compte tous les types de gaz, hydrogène « vert » et biométhane compris, susceptibles d'être utilisés dans les futurs systèmes énergétiques des pays de la région : pour décembre 2023 ;

c) Documentation sur les problématiques découlant des interactions entre l'eau et l'énergie, et orientations éventuelles pour le développement des énergies renouvelables, y compris sur les grandes centrales hydroélectriques (tributaire de la disponibilité de fonds extrabudgétaires) : pour décembre 2023 ;

d) Choix d'un ou deux experts des énergies renouvelables qui participeront aux travaux de l'Équipe spéciale de la transition numérique dans le domaine de l'énergie, relevant du Groupe d'experts de l'efficacité énergétique : pour décembre 2022 ;

e) Diffusion des bonnes pratiques et politiques en matière de développement de la bioénergie dans les pays de la CEE (tributaire de la disponibilité de fonds extrabudgétaires) : pour décembre 2023 ;

f) Études de cas sur le mécanisme de comptage net de la consommation énergétique et sur la mise en œuvre dans la région de la CEE de réglementations s'y rapportant (tributaire de la disponibilité de fonds extrabudgétaires) : pour décembre 2022.